



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, vendredi 10 janvier 2020

Appel à projets « Plateforme de Parcours Renforcés d'Accompagnement à la Professionnalisation » pour les personnes en situation de handicap en recherche d'emploi

Dans le cadre du Pacte ultramarin d'Investissement dans les Compétences, l'Etat (représenté par la DIECCTE), l'Agence Régionale de Santé de Mayotte, le Département et l'AGEFIPH lancent leur premier appel à projets « Plateforme de Parcours Renforcés d'Accompagnement à la Professionnalisation » pour les personnes en recherche d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

Dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRIHT), l'ARS, le Département de Mayotte, l'AGEFIPH et la DIECCTE s'associent aux grands enjeux du plan d'investissement dans les compétences, et souhaitent mettre l'accent sur une chaîne innovante de l'accompagnement à la remobilisation professionnelle, à la montée en compétences et à l'autonomie des adultes en situation de handicap, en particulier des jeunes par la mise en place d'une plateforme de professionnalisation et d'accompagnement des personnes en situation du handicap, sur les plans socio-professionnel et médico-social.

Cette plateforme a vocation à favoriser l'accès au marché du travail dans les meilleures conditions pour ces bénéficiaires.

- 1088 attributions de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapée ont été délivrées à Mayotte entre 2014 et 2018.
- Une majorité des demandeurs d'emplois mahorais bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé (BOETH) a un faible niveau de qualification : 56% avait une formation inférieure au niveau 3 en 2017. Plus d'un quart de ce public est inscrit au chômage depuis plus d'un an.
- Plus particulièrement, les jeunes adultes handicapés éprouvent de très grandes difficultés à s'intégrer sur le marché du travail ; d'autant plus que la taille des entreprises locales réduit les possibilités d'accompagnement des stagiaires et des travailleurs handicapés. Chaque année, 100 jeunes sortent des établissements sociaux et médico-sociaux. Parmi ces jeunes, une large part de la tranche d'âge 18-21 ans connaît une rupture de parcours d'insertion à la sortie des IME et SESSAD faute de structures adaptées.

Qu'est ce qui est attendu du projet ?

Des parcours innovants allant de la remobilisation à l'emploi ou à l'activité durable au profit des personnes en recherche d'emploi en situation de handicap, permettant d'appréhender les problématiques des personnes handicapées dans leur globalité (santé, emploi, formation, etc.).

Qui est le public cible ?

Le dispositif concerne exclusivement les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (DETH) répondant aux critères suivants, une priorité d'accès est donnée à ceux d'entre eux âgés de 16 à 25 ans :

- Etre bénéficiaire des dispositions de l'article L. 5212-13 du code du Travail.
- Être orienté(e) vers le prestataire par Pôle Emploi ou la Mission locale.

Qui peut déposer un projet ?

Toute structure à jour de ses obligations légales, et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de soumissionner.

Calendrier :

1. L'appel à projets est lancé le **19/12/2019**.
2. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **19/02/2020 – (15h00 – heure de Mayotte)**.
3. L'étude et la présélection des projets se dérouleront du 20/02/2020 au 20/03/2020.
4. L'audition et jury final se tiendra la semaine du 23/03/2020.

Les dossiers de candidatures sont à votre disposition à l'adresse suivante : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets_pprap_puic_innovation

Pour en savoir plus sur le Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences, [cliquez ici](#).



Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle

Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr